

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur une demande de déclaration d'utilité publique concernant une opération de restauration immobilière

Par arrêté préfectoral en date du 9 août 2023, une enquête publique est prescrite en mairie de Guéret durant 16 jours, soit

du lundi 11 septembre 2023 à 8 h 30 au mardi 26 septembre 2023 à 17 h 00

sur une demande de déclaration d'utilité publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie de Guéret, aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques »).

Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Guéret,
- soit par courrier adressé en mairie de Guéret, à l'attention de M. le commissaire enquêteur,
- soit par courriel à l'adresse suivante en précisant bien l'objet de l'enquête : pref-enquete-publique-gueret-ori@creuse.gouv.fr

M. Alain DETEIX, commissaire enquêteur, a été désigné par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique. **Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie de Guéret :**

- **le lundi 11 septembre 2023** : de 8 h 30 à 11 h 30
- **le mercredi 20 septembre 2023** : de 8 h 30 à 11 h 30
- **le mardi 26 septembre 2023** : de 14 h 00 à 17 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Guéret, à la préfecture de la Creuse et sur le site des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr).

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse prendra une décision sous la forme d'un arrêté statuant sur la déclaration d'utilité publique.